

conforme à la directive contenue dans cette lettre, selon laquelle les gens employés à ces travaux seraient rémunérés aux taux courants. Je pense que le taux de \$12.77 par jour constitue une assez bonne moyenne pour tout le pays, en fonction du salaire moyen quotidien.

Mais autre chose que le ministre, j'espère, pourra nous donner dès qu'il possédera les renseignements, c'est une idée de la durée du travail et des périodes de travail. Les emploiera-t-on pendant deux semaines, un mois, deux mois, certains à plein temps, d'autres pendant des périodes très limitées? Usant encore une fois de la loi des moyennes, nous constatons que si la moitié de ces gens sont employés pendant les quatre mois pleins, l'autre moitié n'aura en moyenne qu'un mois de travail.

Monsieur le président, la question importante est celle-ci: quelle sorte de solution est-ce donc? Voilà le premier et le seul projet mis de l'avant par le gouvernement qui ait été expressément conçu pour résorber le chômage. Il a fait d'autres choses, en matière de logement, par exemple, qui ont été utiles, mais ces mesures n'étaient pas essentiellement destinées à résorber le chômage.

Une voix: Si, elles l'étaient!

M. Martin (Timmins): Ces initiatives n'ont pas été présentées comme telles. Permettez-moi de continuer mes calculs arithmétiques et allons le plus loin possible en ce qui concerne ce programme en particulier, en supposant que nous aurions recours à ce programme, ou à tout autre analogue, afin de résorber complètement le chômage. Nous trouverions qu'au cours d'une période de cinq mois nous espérons obtenir un total de 1,226,358 jours-homme. Étant donné l'étendue actuelle du chômage, cela représente deux jours d'ouvrage par chômeur sur une période de cinq mois.

Le ministre a cité un chiffre établissant ce que cela va coûter aux municipalités; il a aussi donné une estimation de la somme qui serait remboursée aux municipalités par le gouvernement fédéral. Ces chiffres sont, bien entendu, des estimations et ils ne sont probablement pas plus exacts que ceux que j'ai donnés. Il ne nous reste plus qu'à faire des suppositions. Or nous voyons que pour mettre tous les chômeurs actuels au travail, grâce à un plan semblable à celui-là, les municipalités seraient obligées de se procurer en cinq mois, en plus de leur budget normal, une somme totale de 2,330 millions. Elles en recevraient 379 millions comme remboursement du gouvernement fédéral. Cela s'applique à la même période de cinq mois. Si nous portions cette période à un an, nous

verrions que les municipalités devraient lever 5,600 millions en plus de leur budget normal et que le gouvernement fédéral devrait leur rembourser un milliard de dollars environ.

Je ne crois pas qu'il soit impossible que le gouvernement lève ce milliard de dollars. Après tout, cela ne représente guère qu'environ 50 p. 100 de ce que nous dépensons en ce moment pour des armes de défense périmées, mais j'insiste sur le fait qu'il est matériellement impossible que les municipalités se procurent leur part de cette somme. C'est sans espoir. Les municipalités auraient à trouver non seulement leur part des frais, mais aussi, du moins au début, celle du gouvernement fédéral, ainsi que celle du gouvernement provincial là où la province participe au programme, parce qu'il est clairement établi que les municipalités doivent se procurer les fonds nécessaires et qu'elles seront éventuellement remboursées par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, si la province participe au programme.

J'ignore quelle est exactement la situation dans les diverses provinces du pays, mais on m'a donné à entendre qu'en Ontario, les chômeurs qui ont épuisé leurs prestations peuvent s'adresser aux municipalités et que celles-ci n'ont à trouver que 20 p. 100 de leurs versements d'assistance sociale, les autres 80 p. 100 leur étant remboursés à raison, je crois, de 40 p. 100 par le gouvernement fédéral et de 40 p. 100 par le gouvernement provincial. A mesure que le temps passe et que les chômeurs inadmissibles aux prestations deviennent plus nombreux et sont obligés de s'adresser aux municipalités, comment peut-on s'attendre que celles-ci participent à un programme comme celui dont on nous a parlé et sous l'empire duquel il leur faut se procurer le plein montant requis pour donner du travail à ces gens, lorsqu'elles n'ont aujourd'hui à payer que le cinquième des frais de secours. C'est une excellente chose que d'exécuter tous ces travaux, et bien des municipalités ont des travaux qu'elles veulent entreprendre depuis de nombreuses années. N'oublions pas, cependant, que les municipalités doivent établir leur budget au début de l'année. Où vont-elles trouver ce supplément d'argent pour mettre en œuvre un tel programme tout à la fin de l'année? Je dis cela pour démontrer que c'est impossible pour les municipalités.

Il y a un autre point sur lequel j'aimerais obtenir des explications, et il est soulevé dans le tout premier paragraphe de la lettre qui renfermait l'offre et qui a été envoyée au premier ministre de chaque province le 29 octobre. En voici le texte: "Le gouvernement canadien, sous réserve de l'approbation du programme par les gouvernements provinciaux..." fera différentes choses. Et nous